Lancement de la programmation LEADER 2023-2027

Thematique

Type d'actualité

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, s’est rendu le 3 octobre dernier à Saint-Philbert-sur-Orne pour le lancement officiel de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, en présence des représentants des Groupes d'Action Locale (GAL) et des Présidents des intercommunalités normandes. 30,5 millions d’euros de crédits européens, gérés par la Région, seront mobilisés sur cette période pour impulser de nouvelles dynamiques de développement dans les 18 territoires ruraux retenus dans le cadre de cette nouvelle génération du programme LEADER.

Le dispositif européen LEADER (acronyme de "Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale") est un programme initié par l’Union européenne dédié au soutien du développement rural. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux. Il s’inscrit dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Les crédits affectés à ce programme relèvent du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Ce dispositif s’appuie pour chaque territoire retenu sur des groupes d’action locale (GAL) impliquant des acteurs publics et privés d’un même territoire autour d’une stratégie locale de développement. Les GAL ont ainsi la responsabilité de mettre en œuvre localement le dispositif. Ils doivent notamment communiquer sur les possibilités de financement LEADER sur leur territoire auprès de l’ensemble des porteurs de projet potentiels, sélectionner les projets qui méritent un financement, accompagner les porteurs de projet dans le montage de leur dossier et pendant la réalisation de leur projet.

A travers cette nouvelle génération 2023-2027 du programme LEADER, l’objectif est d’impulser dans les territoires ruraux de nouvelles dynamiques de développement (résultantes des stratégies territoriales) inscrites à la fois dans les grandes

orientations régionales et les priorités européennes.

Suite à l'appel à candidatures lancé par la Région, 18 territoires ont été retenus en tant que GAL pour la période de programmation 2023-2027 dont de nouveaux territoires dans l'Eure et la Seine-Maritime (GAL de la Pointe de Caux, GAL Seine Eure et GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure). 68 % de la population normande se trouve ainsi sur un territoire couvert par LEADER, soit 12 % de plus que sur l'actuelle programmation.

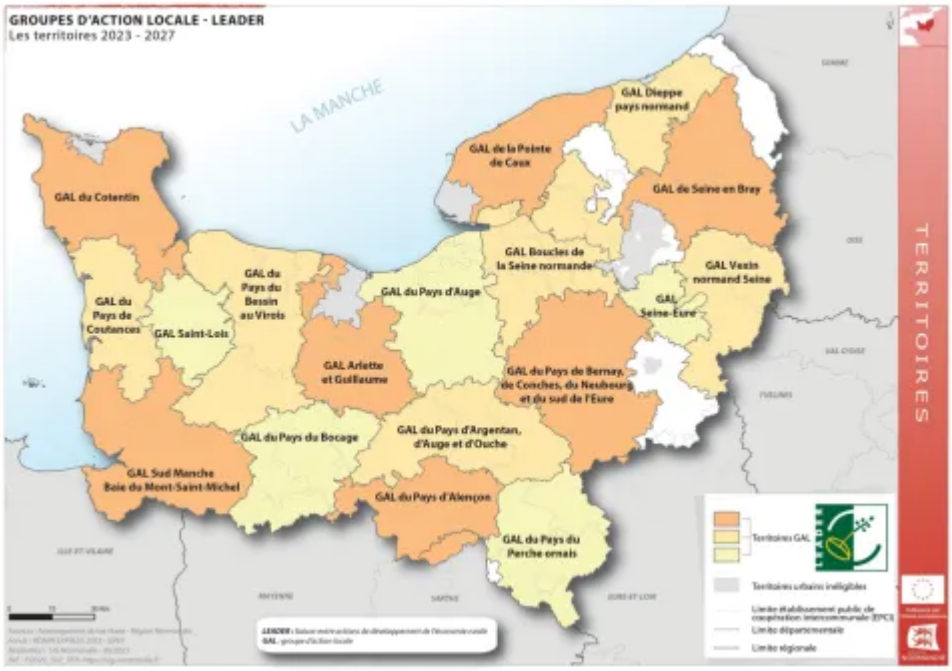

Sur ces territoires, les opérations d'investissement et/ou de fonctionnement correspondant aux critères de développement local définis par chaque GAL concerné pourront bénéficier d'une aide financière (crédits FEADER) pouvant aller jusqu'à 80 % de leur coût global.

30,5 millions d'euros pour accompagner le développement des territoires ruraux normands

A l'occasion du lancement officiel cette nouvelle génération 2023-2027 du programme LEADER, Hervé Morin, a visité deux des 1 300 projets soutenus par le dispositif LEADER dans le cadre la précédente programmation :

- Le Camping Kotaventure du Mesnil-Villement, créé en 2020 grâce à un financement LEADER de 30 000 euros qui a notamment permis l’acquisition de Kotas (chalets finlandais).

- Le Restaurant Café La Caillou situé sur le site naturel de la Roche d'Oëtre, ouvert depuis le printemps 2020, et qui a bénéficié d’une aide LEADER d’un montant de 28 400 euros.

Le programme LEADER est également intervenu, en 2020, sur le financement de 2 projets développés sur le site naturel de la Roche d'Oëtre concourant à la mise en valeur de cet espace naturel sensible :

- Le projet de développement d'un outil numérique pédagogique téléchargeable sur smartphone et permettant via un parcours dématérialisé, de découvrir les paysages et les richesses naturelles de la Roche d'Oëtre, financé par le programme LEADER à hauteur de 28 000 euros.

- Le projet d'Aménagement du Parc Orne Aventure porté par l'association Pont d'Ouilly Loisirs (réalisation de travaux, achat de matériels pour améliorer les conditions d'accueil des visiteurs, création d'un nouveau parcours accrobranche…) financé à hauteur de 80 000 euros par le programme LEADER.

Toutes les information sur le programme LEADER en Normandie : Réseau Rural Normand | Réseau rural français (reseaurural.fr)

Crédits photos : Pays du Perche Ornais et Caen Normandie Métropole